

# DROITS DE VOIRIE / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	<b>Euro</b>
<b>DROITS DE VOIRIE</b>	
La journée	17,50
2 journées	26,50
Le week-end	19,50
Au-delà de 2 jours et jusqu'à 1 semaine	42,00
Toute semaine supplémentaire	32,50

Un droit fixe est perçu à l'occasion d'une permission ou d'une autorisation de voirie à l'exception des travaux des concessionnaires de la Ville de Saint-Amand-Montrond, des travaux et manifestations réalisés pour le compte de la Ville et des travaux réalisés pour le compte d'une administration publique.

Droit de voirie par branchement particulier	17,50
---	-------

Pour les entreprises ou concessionnaires qui seraient amenés à intervenir régulièrement sur le domaine public, un tarif forfaitaire annuel pourra être appliqué, à leur demande, sur la base du nombre de branchements réalisés l'année précédente.

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Application variation annuelle de l'indice du coût de la construction.

Espace couvert et fermé (Véranda ...) : Euro/m <sup>2</sup>	24,00
---	-------

Terrasses	gratuit
-----------	---------

Barrières :

Dans le cas d'utilisation de barrières pour sécuriser un périmètre (arrêté de péril par exemple), le tarif sera calculé à l'unité et pour 1 mois à compter de l'envoi du courrier aux propriétaires, à hauteur de	3,00
---	------

Au-delà d'un mois, à l'unité et par semaine	2,50
---	------

Transport du Matériel :

Un camion avec chauffeur par heure	45,00
------------------------------------	-------